



Pour une école qui fait grandir.

La Roche sur Yon, le 30 septembre 2008

Madame l'Inspectrice,

Vous avez envoyé aux écoles de votre circonscription un « questions-réponses » sur la mise en place de l'aide personnalisée aux élèves en difficulté, dans le cadre des 60 heures annuelles.

Vous apportez un certain nombre de réponses sur les plans juridique et parfois pratique, sans évoquer les problématiques de fond qui se posent aux équipes enseignantes.

Au niveau de la relation aux familles, vous écrivez que pour présenter l'aide personnalisée « une réunion collective permettra de gagner du temps ». Quelques lignes plus loin, vous précisez que les rendez-vous individuels avec les parents « ne relèvent pas d'une obligation ».

L'école n'a-t-elle pas un devoir de communication, de transparence et de confidentialité avec chacune des familles ? Chaque enfant a ses difficultés qui doivent être évoquées avec ses parents. Négliger ce temps serait mépriser l'élève, sa famille et ses difficultés. La réussite de chaque élève passe par une relation tripartite élève-enseignant(s)-parents basée sur l'écoute, la confiance et le respect.

Le décret n°2008-775 du 30/07/2008 accorde un temps proportionné entre l'aide personnalisée et le temps d'organisation correspondant, sans plus de précisions. Nous vous demandons par conséquent de laisser à chacune des équipes enseignantes la liberté d'organiser et d'ajuster ce temps-là, en fonction des besoins.

Dans votre écrit, vous évoquez la possibilité qu'un élève puisse être amené à faire la totalité des deux heures hebdomadaires, donc hors temps scolaire. Vous posez-vous la question du rythme scolaire que cet enfant subira ?

Ensemble, agissons pour grandir l'école !



Ne serait-il pas plus souhaitable de porter les efforts sur l'organisation des classes avec moins d'effectifs, avec une aide adaptée correspondant aux besoins de l'enfant, sur un temps d'école obligatoire aménagé en conséquence ?

Ce n'est pas en faisant "travailler plus" les élèves, qui sont d'ailleurs souvent en relation douloureuse avec l'école, que l'on obtiendra mécaniquement de "meilleurs résultats".

De plus, les enseignants sont quotidiennement amenés à échanger avec les parents d'élèves après la matinée et la journée de classe. Comment sera-t-il possible d'avoir ces échanges alors que la prise en charge des élèves en difficulté s'imposera à ces heures-là ? Comment pourront-ils surveiller la sortie des classes alors que, dans le même temps, ils auront la responsabilité de ces mêmes élèves ? Qu'advient-il des enfants prenant un car ?

Le rythme soutenu d'une journée enseignante se voit une nouvelle fois alourdie par la prise en charge d'un groupe d'élèves. Ne prenez pas les enseignants pour ce qu'ils ne sont pas. Leur détermination à traiter les difficultés des élèves n'est pas à remettre en question. C'est le dispositif dans sa totalité qui pose question. Les enseignants s'interrogent sur l'efficacité de cette aide et s'opposent à la suppression de postes des maîtres E et G, finalité de ce dispositif (moins 3 000 prévus au budget 2009).

Nous nous permettons également de vous rappeler qu'aucun texte réglementaire n'indique que des listes d'élèves doivent sortir de l'école et encore moins annexées au projet d'école. Au delà de l'aspect juridique, cela reviendrait non seulement à stigmatiser les élèves concernés mais remettrait également en cause la confidentialité et la confiance tissées minutieusement par nos collègues avec les familles.

Madame l'Inspectrice, les enseignants ne peuvent répondre à des injonctions qui ne correspondent pas aux réalités du terrain qu'ils connaissent mieux que quiconque. Ce dispositif se met en place dans une véritable cacophonie. Le SNUipp le regrette profondément.

Ne demandez pas à nos collègues de renier leur intégrité professionnelle. Le SNUipp Vendée sera toujours à leur côté pour garantir leur défense et s'opposer à tout type d'intimidation.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de notre profond respect.

Jean-Jacques BOBIN
Secrétaire départemental du SNUipp85